Le musulman ordinaire face à la divergence des savants

[Partie N°2]

(Mouhammad Nacerdine al-Albany qu'Allah lui fasse miséricorde)

Fatwa de Cheikh al Albany Fatwa II



Quel est la prescription au sujet d'un homme du commun des musulmans qui a été dupé par les innovateurs et qui prend leur défense sans connaître leur vrai visage ?

Il est évident que le commun des musulmans ('âmma) est, d'un côté, excusé comme le dit Allah ta'âla :

هَلْ يَسْتَوِي الَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَالَّذِينَ لاَ يَعْلَمُونَ

« ***est ce que ceux qui savent sont comme ceux qui ne savent pas ?*** »

Évidemment, ce verset signifie que ceux qui savent sont différents de ceux qui ne savent pas par rapport au degré et à leur rang, mais il signifie aussi qu'ils ne seront pas jugés de la même façon comme l'indique une parole d'un pieux prédécesseur, il me semble que c'est Abi Darda (qu'Allah ta'âla l'agré), qui a dit : « *malheur à l'ignorant une seule fois et malheur aux savants sept fois* ». Tu as compris la réponse ? très bien !

Donc de ce coté-là (coté science) ils sont excusés.

Par contre s'ils répondent à l'appel qui leur a été fait sans avoir réfléchi avec leur intelligence en fonction de leur capacité et je ne dis pas en fonction de leur science puisque ce ne sont pas des savants… Et c'est pour cela que je dis à cette occasion à ceux qui ferment les portes de l'ijtihad dans la science : soubhanah Allah ! Nous ne devons pas fermer la porte de l'ijtihad, même pour le commun des musulmans ('âmmiy) qui ne sont pas des savants et ni même des étudiants !!!

De quelle manière ? :

- il leur parvient une fatwa d'un savant réputé auprès des gens, puis leur vient une autre fatwa d'un autre savant. La première contredit la seconde.
- De la même façon un savant authentifie un hadith et un autre l'affaiblit.

Ils (le commun des musulmans) doivent alors faire un ijtihad (effort de réflexion). Le fond de la question est de savoir comment est ce que le commun des musulmans va faire un ijtihad puisqu'ils n'ont pas de science ?

Certes, ils n'ont pas de science dans la législation islamique, mais lorsque leur parvient deux fatwas contradictoires alors à ce moment-là, il y a un domaine purement matériel (qui n'exige pas de science particulière) dans lequel ils peuvent faire des recherches au même titre que les savants et les étudiants. Quel est ce domaine ?

Je donne un exemple :

- un docteur en science islamique vient juste d'obtenir son diplôme. A-t-il le même niveau de science que celui qui l'a obtenu il y a dix ans et qui ne cesse de faire des efforts pour augmenter sa science ? Et non pas comme font beaucoup d'entre eux : ils obtiennent leur diplôme puis ils n'évoluent plus parce que leur seul but était d'obtenir le diplôme afin d'avoir un poste.

  Je dis donc, le docteur qui vient d'avoir son diplôme n'est pas au même niveau que celui qui l'a obtenu depuis dix ans et a continué à évoluer.

A-t-on besoin d'être savant pour arriver à cette conclusion ? Non.

Donc n'importe quel musulman « 'âmmiy » peut faire cet effort (ijtihad) lorsqu'il reçoit deux fatwas contradictoires venant de deux savants.

Ils n'ont donc aucune excuse pour dire, lorsqu'ils reçoivent une fatwa du premier docteur et une autre du deuxième, « On ne sait pas quoi faire, ils nous ont bloqué ! ». Ils n'ont aucune excuse.

Il leur est obligatoire de faire un effort (ijtihad) dans <u>ce domaine</u>.

Cet exemple que j'ai donné dans le domaine science religieuse, ils le pratiquent déjà dans la vie quotidienne lorsqu'ils vont faire leurs courses :

Ils vont d'un vendeur à l'autre pour voir lequel a les prix les plus intéressants, la qualité etc…

La religion a plus le droit qu'ils aient ce comportement envers elle.

Il y a encore d'autres choses qui permettent de donner la prédominance à tel avis plutôt qu'à un autre : l'âge, la durée d'étude,… et ils doivent être appliqué sur tous les savants.

Il y a une deuxième chose qui permet de distinguer les savants :

Il y a deux types de savants, ceux qui pratiquent leur science et ceux qui ne l'appliquent pas :

- Les premiers sont de vrais savants,
- les autres sont des gens qui se prétendent savants.

Donc, ces gens du commun des musulmans qui disent que les savants, de part leur divergence, les ont laissés dans l'indécision, se sont, en fait mis tous seuls dans cet état car Allah leur a donné un cerveau avec lequel ils

peuvent faire la différence entre le savant et l'ignorant, le bien et le mal et eux ont dissimulé cette capacité de discernement.

A cause de cette dissimulation, ils seront jugés et devront rendre des comptes.

Il y a un troisième cas, les deux savants pratiquent tous les deux leur science mais l'un d'entre eux est connu auprès du commun des musulmans ('âmma) comme étant pieu, par contre l'autre n'est pas connu. Alors il faut donner la prééminence au premier.